



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 36204

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la loi SRU du 13 décembre 2000 modifiant la loi du 10 juillet 1965 relative à la copropriété. Cette modification de loi nécessitait la modification du décret d'application du 17 mars 1967, mais à ce jour ce décret n'est toujours pas publié. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer sous quel délai la modification de ce décret va avoir lieu. - Question transmise à M. le secrétaire d'État au logement.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-479 du 27 mai 2004 modifiant le décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis a été publié au Journal officiel du 4 juin 2004.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36204

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2176

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8469